

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

06032025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil municipal d'Ambérieux d'Azergues dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 13

Présents 08

Votants 12

Date de la convocation : 18/03/2025

Présents: MM. Jean-François BRENNER – Benjamin CHAMBEFORT – Xavier DESREUMAUX – Jean-Pierre DUPERRON – Nathalie FAYE – Damien GIRIN – Chrystel GOUNIN – Patrice ROSTAING TAYARD

Absents excusés : MM. Séverine DAOUST – Patrick DELAS – Fabrice DOBROWOLSKI- Stéphane GONTHIER et Thomas LACROIX

Pouvoirs de :

Madame Séverine DAOUST à Damien GIRIN

Monsieur Patrick DELAS à Patrice ROSTAING-TAYARD

Monsieur Fabrice DOBROWOLSKI à Monsieur Xavier DESREUMAUX

Monsieur Stéphane GONTHIER S à Monsieur Jean-François BRENNER

Objet : TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES, DES ESPACES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2025

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes du même objet.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

→ DECIDE de définir pour chaque salle communale et espaces publics, les participations forfaitaires suivantes à compter du 1^{er} AVRIL 2025

Designation	Associations ambarroises	Associations extérieures	Particuliers extérieurs	Particuliers Ambarrois	Tarifs entreprises Séminaires	Observations
Salle associations	Gratuit + caution 400 €	260 € + caution 400 €	260 € + caution 400 €	160 € + caution 400 €	500 € + caution 800 €	→ Pas d'utilisation en nocturne clôture à 20h30 → Une gratuité annuelle pour l'interclasse Anse – Ambérieux - Lachassagne + classe montante
Aire du ST Hubert & ses installations	70 € + caution 400 €	310 € + caution 400 €	310 € + caution 400 €	160 € + caution 400 €		→ Une gratuité annuelle pour les associations ambarroises et pour l'interclasse Anse – Ambérieux - Lachassagne de l'année + classe montante
Place de la Fontaine et ses installations	70 € + caution 400 €	310 € + caution 400 €	310 € + caution 400 €	160 € + caution 400 €		→ Accord du maire obligatoire pour utilisation du four à pain → Pas d'utilisation en nocturne clôture à 22 h00 → Une gratuité annuelle pour les associations ambarroises et pour l'interclasse Anse – Ambérieux - Lachassagne de l'année + classe montante
Complexe Saint Hubert (parking rue du St Hubert, terrain enherbé à côté du tennis, le stade, le terrain en gore, les jeux de boules et l'espace St Hubert)	Utilisation 1 fois par an : 150 €/ jour Récurrence : 100 €/ jour	500 €				→ Les entreprises de la commune bénéficient du tarif prévu pour les associations ambarroises. → L'association des conscrits Anse-Ambérieux-Lachassagne est considérée comme une association ambarroise

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Madame le Maire,
Nathalie FAYE



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre DUPERRON

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216900050-20250327-DELIB06032025-DE